

# Formations BTP

# 09

*Chefs d'entreprise, Conjointes Collaboratrices & Salariés*

*se former aujourd'hui,  
pour être plus efficace  
demain*

FORMATIONS  
OBLIGATOIRES

HYGIÈNE  
SÉCURITÉ

ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE

TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE

QUALIFICATIONS RGE

RÈGLEMENTATION

TRANSITION  
NUMÉRIQUE

GESTION  
D'ACTIVITÉS

TECHNIQUES  
ET PRATIQUES  
PROFESSIONNELLES

  
**CTFPA**  
Centre Technique et de Formation  
des Professionnels de l'Artisanat

  
**CAPEB**  
L'Artisanat du Bâtiment  
ARREGE

**CNATP**  
LES ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PAYSAGE  


Métiers du Bâtiment  
et des Travaux Publics

2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2022

## DISPOSITIONS COVID-19

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains  
ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude  
ou dans un mouchoir



Respecter une distance  
d'au moins un mètre avec les autres



Se moucher dans un mouchoir  
à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main  
et arrêter les ambrassades

#### LE STAGIAIRE:

- Les stagiaires et le formateur accéderont à la salle à tour de rôle pour éviter les contacts.
- Chaque stagiaire se verra remettre un questionnaire pour faire un auto-diagnostic de son état de santé.
- Le stagiaire devra respecter les gestes barrières affichés dans la salle de formation.
- Chaque stagiaire devra disposer de ses propres outils de travail: les fournitures telles que stylos, agrafeuses, téléphone ne doivent pas être partagés.

#### RESPECT DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES:

- La salle de formation sera spécialement aménagée pour le respect des règles de distanciation sociale.
- L'accès se fera par une seule entrée.
- La salle devra être aérée continuellement.
- La désinfection de la salle, des portes et des toilettes sera assurée par la femme de ménage tous les jours.

#### GEL HYDRO-ALCOOLIQUE:

L'Organisme de formation mettra à disposition le gel hydro-alcoolique à l'entrée de la salle : lavage des mains obligatoire pour le stagiaire à l'entrée.

#### LINGETTES DESINFECTANTES:

Des lingettes désinfectantes seront mises à la disposition des stagiaires et du formateur (notamment pour désinfecter le thermo après s'être servi du café...) ou pour tout autre utilisation comme le vidéo projecteur.



#### PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE:

À compter du 20 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un **masque** grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières

**Dans le cas où un participant ne respecte pas les dispositions mentionnées ci-dessus, la CAPEB et la CNATP de l'Ariège se réservent le droit de refuser l'accès à la salle de formation au participant.**

## ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL AUX ENTREPRISES



La CAPEB et la CNATP de l'Ariège ont développé ensemble un service de proximité destiné à vous aider, à vous accompagner dans vos démarches de formations pour vous-même, votre conjoint et vos salariés.

De l'identification de vos besoins à la programmation des formations, en passant par le montage des dossiers de prise en charge financière, notre chargée de la formation vous accompagne dans toutes vos démarches.

### 1- CONSEIL

- **Identification** de vos besoins
- **Information** sur les formations obligatoires
- **Conseil** pour accéder et se préparer aux nouveaux marchés

### 2- PRISE EN CHARGE

- **Montage** des dossiers
- **Suivi** des remboursements

### 3- PROGRAMMATION - SUIVI ET ACCUEIL

- **Programmation** des formations les plus adaptées à vos Entreprises, à vos marchés et aux évolutions des besoins de vos clients et de la réglementation des métiers.
- **Suivi** des dossiers des formations continues obligatoires
- **Accueil** des stagiaires et contrôle de leur satisfaction

Pour tout renseignement

Téléphone: 05 34 09 81 82

courriel: [formation@u2p09.fr](mailto:formation@u2p09.fr)

**Katia CATTANEO**  
Chargée des formations  
et des qualifications

Inscriptions aux formations  
Gestions des suivis  
Renseignements et conseils  
« Back Office Formation »  
Enregistrement des paiements  
Procédures liées aux qualifications  
Suivi des dossiers de qualification  
et de leur renouvellement

**Monique MACIEL**  
Chargée des relations  
avec les Entreprises  
06.80.04.08.78

Ingénierie formation  
Conseils et orientation aux entreprises  
Audit et plan d'action individualisés  
Qualifications, labels et marque  
et notamment RGE



SEPTEMBRE	
1	J
2	V
3	S
4	D
5	L
6	M
7	M
8	J
9	V
10	S
11	D
12	L
13	M
14	M
15	J
16	V
17	S
18	D
19	L
20	M
21	M
22	J
23	V
24	S
25	D
26	L
27	M
28	M
29	J
30	V

OCTOBRE	
1	S
2	D
3	L
4	M
5	M
6	J
7	V
8	S
9	D
10	L
11	M
12	M
13	J
14	V
15	S
16	D
17	L
18	M
19	M
20	J
21	V
22	S
23	D
24	L
25	M
26	M
27	J
28	V
29	S
30	D
31	L

NOVEMBRE	
1	M
2	M
3	J
4	V
5	S
6	D
7	L
8	M
9	M
10	J
11	V
12	S
13	D
14	L
15	M
16	M
17	J
18	V
19	S
20	D
21	L
22	M
23	M
24	J
25	V
26	S
27	D
28	L
29	M
30	M

DECEMBRE	
1	J
2	V
3	S
4	D
5	L
6	M
7	M
8	J
9	V
10	S
11	D
12	L
13	M
14	M
15	J
16	V
17	S
18	D
19	L
20	M
21	M
22	J
23	V
24	S
25	D
26	L
27	M
28	M
29	J
30	V
31	S

**SECURITE - FORMATIONS OBLIGATOIRES**  
Page 6-8

**CACES Nacelle**  
**ECHAFAUDAGES**  
**HABILITATION ÉLECTRIQUE BR** (Personnel Electricien)  
**RSST** (Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail)  
**TRAVAUX EN HAUTEUR**  
**AIPR** (Autorisation d'intervention à proximité des Réseaux)  
**SST** (Sauveteur Secouriste du Travail)  
**HABILITATION ÉLECTRIQUE BP** (Photovoltaïque)  
**HABILITATION ÉLECTRIQUE BO-HOV-BS** (Personnel non Electricien)

**GESTION DES ENTREPRISES DU BÂTIMENT**  
Page 9

**CHORUS PRO** (Facturation Electronique)  
**AIDE AUX TRAVAUX DE RENOVATION**  
**DOCUMENT UNIQUE DANS LE BTP**

**TECHNIQUE MÉTIERS**  
Pages 10-11

**DEPANNAGE PERFECTIONNEMENT CLIM**  
**MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGENES**  
**PLATRES COLORES DANS LA MASSE**  
**PLATRE RAVALEMENT FACADES**  
**ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF**

**ÉCONOMIES D'ÉNERGIE- QUALIFICATIONS RGE**  
Pages 12-13

**IRVE niveau 2** (Installation de bornes de recharge de véhicules électriques + pour ceux qui ont déjà validé le niveau 1)  
**FEEBAT RENOVE**  
**QUALIPAC**  
**IRVE niveau 1** (Installation de bornes de recharge de véhicules électriques)  
**QUALIBOIS Eau**  
**RE 2020** (Règlementation Environnementale)

## CACES R 486 CAT. B

Du 14 au 16 Septembre

Animé par ECF

Le CACES, vous permet de répondre à vos obligations de délivrance d'une autorisation de conduite à vos salariés. Cette formation concerne les Nacelles Multidirectionnelles.

**Objectif :**

Obtenir le Certificat d'Aptitude à Conduire En Sécurité (CACES)

**Jour 1 – THEORIE**

- La réglementation: Recommandation R482.
- Classification, technologie.
- Sécurité.

**Jour 2 - PRATIQUE**

- Vérifications
- Conduite, circulation et manœuvres
- Maintenance

**Jour 3 - TESTS**



\* conditions de financement des formations page 14

**validité 5 ans**

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €

**RESTE À CHARGE\***

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 525 €) 291 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 420 €) 396 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

## RSST- Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail

18 Octobre

Animé par Jean-Marc PONS

**validité 2 ans**

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

**RESTE À CHARGE\***

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 175 €) 97 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 140 €) 132 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

**Vous ou votre salarié, arrivez à terme de la validité de votre SST. Nous vous proposons une session Recyclage SST afin de conserver la validité du brevet de secourisme, pour lequel il est obligatoire de suivre un recyclage une fois tous les deux ans.**

Revoir, confirmer et réactualiser les gestes indispensables pour porter secours aux victimes dans le cadre du travail en attendant l'arrivée des secours médicalisés.

*Attention à la validité de votre carte en cours !*



\* conditions de financement des formations page 14

## ÉCHAFAUDAGE

DU 26 au 28 Septembre

Animé par PICA



Les chutes de hauteur constituent l'une des premières causes d'accidents du travail graves et mortels. Les chutes à partir d'échafaudages occupent une place importante dans ces statistiques.

**Vos salariés doivent être formés au montage, démontage et à la réception des échafaudages**

**Cette formation pratique de 3 jours vous permettra d'obtenir l'attestation nécessaire.**

**Objectif :**

Savoir monter, réceptionner, utiliser et démonter des échafaudages de pieds fixes en toute sécurité.

\* conditions de financement des formations page 14

**validité 3 ans**

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €

**RESTE À CHARGE\***

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 525 €) 291 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 420 €) 396 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

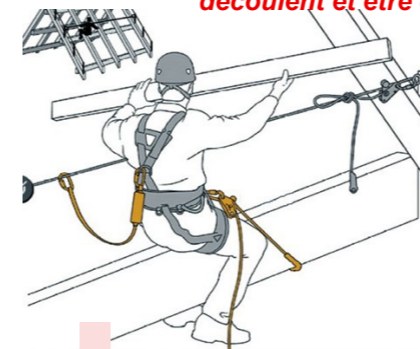
## TRAVAUX EN HAUTEUR

2 Sessions programmées

Animé par PERFORM

Le 25 Octobre et le 28 Octobre

**Maîtriser la législation relative à ces matériels, les règles de prévention qui en découlent et être capable de les appliquer sur le chantier.**



- Sensibiliser et analyser les risques liés aux travaux en hauteur
- Connaître et respecter la réglementation concernant les travaux temporaires en hauteur
- Acquérir la maîtrise de l'utilisation du harnais en respectant les règles de sécurité et de conformité
- Se déplacer en milieu vertical sous la responsabilité d'un technicien cordiste

\* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

**RESTE À CHARGE\***

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 175 €) 97 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 140 €) 132 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

## HAB.ELECTRIQUE BR

Du 3 au 5 Octobre

Animé par PERFORM

**Depuis le 1er juillet 2015, l'habilitation électrique est OBLIGATOIRE**

Etre capable d'exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques Basse Tension dans le respect de la norme NF C18-510.

- Connaître la réglementation en vigueur
- Evaluation des risques, incidence sur le comportement et règles de sécurité : Personnes intervenantes, Domaines de tension et zones à risque électrique
- Consignation et travaux hors tension en BT
- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension BT
- Interventions en BT
- Consignation, travaux, opérations particulières
- Sécurité lors des opérations de mesurage
- Appareils électriques amovibles et portatifs à main
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

*Pour vous : électriciens*



**validité 3 ans**

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €

**RESTE À CHARGE\***

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 525 €) 291 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 420 €) 396 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

\* conditions de financement des formations page 14

## AIPR - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

7 Novembre

Animé par PERFORM

**validité 5 ans**

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

**RESTE À CHARGE\***

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 175€) 97 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 140€) 132 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)



**Formation obligatoire depuis le 1er janvier 2018**

- Connaître la réglementation DT - DICT
- Savoir préparer les travaux à proximité des réseaux
- Se situer dans les niveaux de responsabilité parmi les différents acteurs
- Se préparer aux questions QCM

\* conditions de financement des formations page 14

**SST - Sauveteur Secouriste du Travail**

**23 et 24 Novembre**

Animé par Jean-Marc PONS

**validité  
2 ans**

**L'article R241.39 du Code du Travail exige que :**  
« dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes pendant plus de 15 jours, un membre du personnel doit avoir reçu l'instruction pour donner les premiers secours d'urgence ».

Il est important que des membres de l'entreprise en nombre suffisant aient reçu une formation aux premiers secours pour protéger, alerter et secourir.

Cette formation permet d'obtenir le brevet SST et de répondre aux obligations en matière d'évaluations des risques professionnels.



\* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 14 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

**RESTE À CHARGE\***

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 350 €) 194 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 280 €) 264 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 544 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

**HAB.ELECTRIQUE BP Photovoltaïque**

**1er et 2 Décembre**

Animé par PERFORM

**L'habilitation électrique est OBLIGATOIRE et IMPORTANTE**

**validité  
3 ans**

Respecter les consignes de la norme NFC 18510  
Intervenir en toute sécurité sur des opérations de pose, de raccordement et de maintenance de panneaux photovoltaïques  
Prévenir les risques liés aux opérations d'ordre électrique  
Obtenir l'habilitation électrique BP



**Programme :**

- Généralités sur l'habilitation électrique BP
- Evaluation des risques électriques sur les installations photovoltaïques
- Savoir réaliser une intervention sur des installations photovoltaïques

\* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 14 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

**RESTE À CHARGE\***

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 350 €) 194 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 280 €) 264 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 544 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

**HAB. ELECTRIQUE BO-HOV-BS**

**12 et 13 Décembre**

Animé par PERFORM

**L'habilitation électrique est OBLIGATOIRE et IMPORTANTE**

**validité  
3 ans**

Toute personne « non électricien » chargé d'assurer les travaux (B0-H0V) ou petites interventions prédéterminées par une note de service (BS) sur tout ou partie d'un ouvrage électrique en exploitation, mis hors tension.

- Rôle du chargé d'intervention
- Notions élémentaires d'électricité circuit électrique
- Sensibilisation aux risques électriques
- La prévention des risques électriques
- Publication NF C18-510
- Appareillage électrique BT
- Opérations dans l'environnement
- Application pratique

*Pour vous : plombiers, peintres, plâtriers, etc.  
Qui ne tirez pas de lignes !*



Lieu: CAPEB 09  
Durée: 14 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

**RESTE À CHARGE\***

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 350 €) 194 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 280 €) 264 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 544 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

**CHORUS PRO - Facturation Electronique**

**20 OCTOBRE**

Animé par Régine MOULLET

**OBLIGATOIRE DEPUIS FÉVRIER 2019**

**La transmission des candidatures et des offres par voie électronique**

**Objectif :**

Etre capable de répondre de manière dématérialisée aux appels d'offres des marchés publics.

**Programme :**

- Tour d'horizon des processus de dématérialisation des appels d'offres
- Présentation du Certificat Electronique
- Cas pratique pour répondre aux appels d'offre dématérialisés...
- Cas pratique pour répondre aux appels d'offres

\* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 238 €

**RESTE À CHARGE\***

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 200 €) 38 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 160 €) 78 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 238 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

**AIDE AUX TRAVAUX**

**29 NOVEMBRE**

Animé par Stéphane AUGE

**Aides financières en faveur des clients**

**Objectif :**

Argumentez vos devis en maîtrisant l'ensemble des aides en faveur des travaux d'économies d'énergie.

**Programme :**

Le crédit d'impôt transition énergétique, L'éco prêt à taux zéro, les obligés, critères, mentions obligatoires, Les aides « habiter mieux » de l'ANAH, L'éco chèque logement Occitanie, La TVA à taux réduit, Les aides locales, La fondation du Patrimoine, Le principe d'éco-conditionnalité et le cumul des aides.

\* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 238 €

**RESTE À CHARGE\***

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 200 €) 38 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 160 €) 78 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 238 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

**DOCUMENT UNIQUE DU BTP**

**8 DECEMBRE**

Animé par l'OPPBTB

**Objectif :**

Mettre en œuvre une démarche d'évaluation des risques professionnels, améliorer les conditions de travail, gagner en performance et rédiger le document unique pour une entreprise du BTP.

**Programme :**

- Présentation démarche document unique
- Comment rédige t'on son document unique ?
- Présentation des mesures de prévention

**EVALUEZ VOS RISQUES PROFESSIONNELS !**



Lieu: CAPEB 09  
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

**RESTE À CHARGE\***

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 175 €) 97 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 140 €) 132 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

## DEPANNAGE ET PERFECT. CLIM

Du 1er au 2 Septembre

Animé par ETE FORMATION

Diagnostiquer avec méthode une panne précise, en vue d'y remédier.

Maîtriser les paramètres de fonctionnement d'une climatisation en assurant les opérations de maintenance curatives.

### Programme (l'essentiel):

- Principe de fonctionnement d'un circuit frigorifique (rappel des principes élémentaires de fonctionnement, règles de fonctionnement...)
- Entretien des climatiseurs préconisations (détection de fuites, fiches d'intervention...)
- Diagnostics de pannes (pannes frigorifiques, aérauliques et électriques)
- Etude de cas sur bancs pédagogiques (Climatisation)

\* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544€

### RESTE À CHARGE\*

- Chef d'entreprise 144 €  
ou conjoint collaborateur  
(participation FAFCEA 400 €)
- Salarié 224 €  
(participation CONSTRUCTYS 320 €)
- Salarié autre 544 €  
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

## MANIP FLUIDES FRIGORIGENES

Du 19 au 23 Septembre

Animé par ETE FORMATION

### Formation préparatoire à l'attestation d'aptitude catégorie 1

Maîtriser les opérations de mise en service, de maintenance et d'exploitation des systèmes de climatisation, pompe à chaleur et froid commercial ou industriel (sauf climatisation automobile) de la catégorie 1 au sens des arrêtés du 30 juin 2008, du 16 avril 2010 et du 29 février 2016 (référentiels).

### Formation en 3 parties

- **Théorique:** Théorie des machines frigorifiques, Le diagramme enthalpique, Impacts environnementaux et réglementation des fluides frigorigènes...
- **Pratique:** Récupération du fluide, Mise sous pression d'azote, Tirage au vide, Charge en fluide, Contrôle d'étanchéité électronique ...
- **Tests**

\* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 40 heures sur 5 jours

Coût de la formation: 1 360€

### RESTE À CHARGE\*

- Chef d'entreprise 360 €  
ou conjoint collaborateur  
(participation FAFCEA 1 000 €)
- Salarié 560 €  
(participation CONSTRUCTYS 800 €)
- Salarié autre 1 360€  
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

## PLATRES COLORES DANS LA MASSE

6 et 7 Octobre

Animé par ARGIO

**Finitions coupées, serrées, poncées, grattées, cirées, stucs pierre...**

### Programme :

- Caractéristiques et qualités des stucs au plâtre et des plâtres colorés intérieurs
- Aspects techniques : type et préparation des supports, épaisseurs, phasage, etc ...
- Outils pour transformer ces savoirs en activité économique (argumentaires, marchés, chiffrage, ...)
- Enduits texturés : finitions coupées, grattées, décapées, lustrées...
- Stucs pierres et dérivés : dressage, façon et remplissage des joints, grésage
- Stuc lisses : finitions resserrées, lissées, poncées....

Partie théorique et pratique

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544€

### RESTE À CHARGE\*

- Chef d'entreprise 144 €  
ou conjoint collaborateur  
(participation FAFCEA 400 €)
- Salarié 224 €  
(participation CONSTRUCTYS 320 €)
- Salarié autre 544 €  
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

## PLATRE RAVALEMENT DE FACADES

17 et 18 Novembre

Animé par ARGIO



Partie théorique et pratique

**Le plâtre a été très utilisé dans le bâti ariégeois aussi bien en intérieur qu'en extérieur, pour les revêtements et enduits des façades, murs, plafonds et sols.**

### Programme :

- Connaissance du matériau plâtre : chimie, histoire, géographie, propriétés techniques, avantages ...
- Règles de mises en œuvre (préparation des supports, épaisseurs, protections contre le ruissellement, ...)
- Enduction manuelle et mise en œuvre à la machine à projeter
- Finitions : enduction en conditions réelles de chantier (phasage, taille)
  - ⇒ coupé, direct à la berthelet ou mixte gratton / berthelet
  - ⇒ décapé, lavé
  - ⇒ poncé, pour parachèvement

\* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

### RESTE À CHARGE\*

- Chef d'entreprise 144 €  
ou conjoint collaborateur  
(participation FAFCEA 400 €)
- Salarié 224 €  
(participation CONSTRUCTYS 320 €)
- Salarié autre 544 €  
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

## A.N.C - Assainissement Non Collectif

14 et 15 Décembre

Animé par AQUALOGIK

### Assainissement Non Collectif : les pièges à éviter

De nouvelles obligations sont imposées aux communes, en matière d'assainissement non collectif, et notamment la mise en œuvre **d'un contrôle technique des ouvrages.**

### Objectif :

Maîtriser les différents procédés, leur principe de base et spécificités respectives, et être capable d'installer un assainissement autonome dans le respect de la filière assainissement, de savoir identifier les pièges à éviter et écarter tout risque de contentieux juridique.

### Programme :

Acteurs de l'ANC, Principe de fonctionnement et de dimensionnement, Dispositifs de traitement en ANC, infiltration des eaux traitées en ANC, Bilan et synthèse

\* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 16 heures sur 2 jours

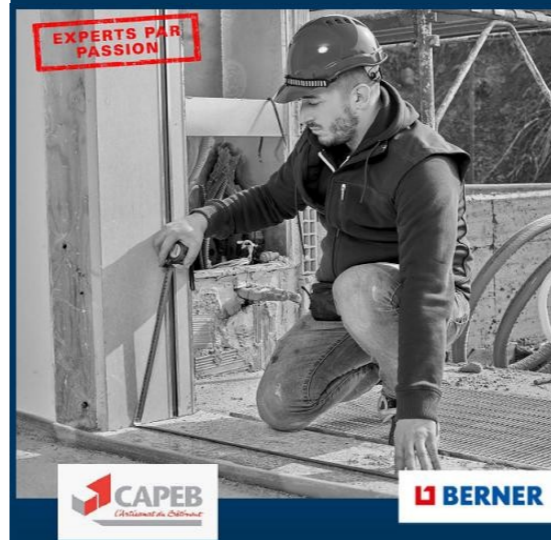
Coût de la formation: 544 €

### RESTE À CHARGE\*

- Chef d'entreprise 144 €  
ou conjoint collaborateur  
(participation FAFCEA 400 €)
- Salarié 224 €  
(participation CONSTRUCTYS 320 €)
- Salarié autre 544 €  
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

## Partenaire de la CAPEB



**BERNER**

Visserie, perçage, outillage, électroportatif, fixation...

BERNER se positionne comme l'un des leaders de la distribution pour les professionnels du bâtiment.

Découvrez les avantages dédiés aux adhérents CAPEB-CNATP

**Vous souhaitez être mis en relation avec les commerciaux BERNER?**

N'hésitez pas à contacter notre chargée des relations avec les entreprises.

Monique MACIEL Téléphone: 05.34.09.81.82 - Portable: 06.80.04.08.78

## IRVE niv. 2 Installation de Bornes de Recharge de véhicules électriques

Animé par Groupe Cahors

### Programme :

*Pour ceux qui ont déjà validé le niveau 1 !*



### Jour 1 :

- Prise en compte des besoins client (contraintes à prendre en compte),
- Méthodologie d'audit électrique de site.
- Conception d'une infrastructure d'une ou de plusieurs bornes communicantes.
- Maîtriser la structure de câblage communicante, EV Ready 1.4., niveau P2.

### Jour 2 :

- Paramétrage du gestionnaire de bornes.
- Etude de cas comprenant au minimum :  
Création d'une IRVE : Définition de la nomenclature produite, implantation sur le schéma unifilaire.
- Choix des composants de l'installation : Points de connexion, Dispositifs de protection, Gestion d'énergie, Solutions de pilotage.

### Date à confirmer

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

### RESTE À CHARGE\*

- Chef d'entreprise 144 €  
ou conjoint collaborateur  
(participation FAFCEA 400 €)
- Salarié 224 €  
(participation CONSTRUCTYS 320 €)
- Salarié autre 544 €  
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

\* conditions de financement des formations page 14

## IRVE niv. 1 Installation de Bornes de Recharge de Véhicules Électriques

Animé par Groupe Cahors

### Objectif :

- Identifier les besoins liés aux types de véhicule, à leur exploitation et aux installations électriques des clients,
- Identifier les normes, les types d'architectures, connaître les caractéristiques principales des bornes de charge et des prises,
- Mettre en œuvre et en service les bornes de charge.
- Être certifiés à l'issue de la formation et être en capacité d'obtenir la certification EV Ready de niveau P1.
- Déterminer l'infrastructure nécessaire et les modifications de l'installation électrique,
- Connaître les réglementations propres aux ERP et aux parkings,
- Choisir la borne adéquate et les accessoires associés,
- Mettre en œuvre et paramétrer les bornes de charge communicantes



Lieu: CAPEB 09  
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

### RESTE À CHARGE\*

- Chef d'entreprise 72 €  
ou conjoint collaborateur  
(participation FAFCEA 200 €)
- Salarié 112 €  
(participation CONSTRUCTYS 160 €)
- Salarié autre 272 €  
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

\* conditions de financement des formations page 14

## FEEBAT RENOVE

Animé par Jacques LEBART

**Devenir responsable technique en rénovation énergétique de logements**

### Objectif :

- ⇒ Comprendre le fonctionnement énergétique d'un bâtiment dans le contexte du « PREH »
- ⇒ Savoir repérer les principaux risques en fonction des différents types de bâti, savoir les prévenir.
- ⇒ Connaître les principales technologies clés, les différentes solutions d'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment, leurs interfaces,
- ⇒ Identifier leurs interfaces et leurs risques de dégradations associées. Dans le cadre d'une approche globale, savoir appréhender et expliquer le projet de rénovation énergétique, en interprétant une évaluation.

\* conditions de financement des formations page 14



## Du 28 au 30 Septembre

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 660 €

**Formation remboursée à 100% on se charge de tout**

**L'entreprise établira un chèque de 660 € par stagiaire à l'inscription.**

Repas à la charge des stagiaires

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

## QUALIBOIS EAU

Animé par ADRAR

**Cette certification permet de satisfaire aux exigences de compétences du référent technique de l'entreprise dans le cadre d'une demande de souscription à une qualification « RGE » dans le domaine de la chaudière bois énergie.**

### Objectifs :

- Acquérir les connaissances des principaux textes réglementaires, les données techniques et physico-chimiques du bois, la maîtrise du dimensionnement.
- Réaliser une installation ainsi que son entretien.

**Partie théorique et pratique**

**Test QCM**



## Dates à confirmer

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 900 €  
Repas à la charge du stagiaire

### RESTE À CHARGE\*

- Chef d'entreprise 105 €  
ou conjoint collaborateur  
(participation FAFCEA 525 €)  
(participation dispositif FEBBAT 270 €)
- Salarié 0 €  
(participation CONSTRUCTYS 630 €)  
(participation dispositif FEBBAT 270 €)
- Salarié autre 900 €  
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

\* conditions de financement des formations page 14

## QUALIPAC

Animé par ETE

**La qualification RGE dédiée aux pompes à chaleurs**

**Formation agréée pour la qualification RGE QUALIPAC (obligation de suivre les 5 jours)**

### Objectif :

Le stagiaire possédera les connaissances élémentaires de thermodynamique indispensable et maîtrisera le savoir faire en matière de dimensionnement des équipements, de conception de tous les circuits (chauffage, capteurs, etc.)

### Partie théorique et pratique :

Les bases du conditionnement d'air, Notions de Thermodynamique, Conception Installations hydrauliques, Maintenance, Les capteurs horizontaux ou verticaux...

### Test QCM



## Du 10 au 14 octobre

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 35 heures sur 5 jours

Coût de la formation: 1 500 €  
Repas à la charge du stagiaire

### RESTE À CHARGE\*

- Chef d'entreprise 175 €  
ou conjoint collaborateur  
(participation FAFCEA 875 €)  
(participation dispositif FEBBAT 450 €)
- Salarié 0 €  
(participation CONSTRUCTYS 450 €)  
(participation dispositif FEBBAT 1 050 €)
- Salarié autre 1 500 €  
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

\* conditions de financement des formations page 14

## REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Animé par Jacques LEBART

### Objectif :

Former les entreprises artisanales aux éléments clés de la RE2020 et comprendre la problématique et pouvoir dialoguer avec les autres interlocuteurs de la construction.

- Les enjeux et les objectifs de la RE 2020, par rapport au contexte global et aux engagements de la France, le nouveau DPE et l'harmonisation avec la RE 2020 (surface, usages, émission de GES des différentes énergies)
- La thermique d'hiver : explications des 3 indicateurs réglementaires (Bbio, Cep et Cep nr), des paramètres importants pour être conforme et des évolutions par rapport à la RT 2012
- Le bilan carbone : la réalisation d'une Analyse de Cycle de Voie et d'un Bilan Carbone ; explications des 2 indicateurs ICénergie.
- Le confort d'été : présentation du nouvel indicateur DH estival et des paramètres importants pour qu'un bâtiment reste confortable en été.

Lieu: CAPEB 09  
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €  
Repas à la charge du stagiaire

### RESTE À CHARGE\*

- Chef d'entreprise 72 €  
ou conjoint collaborateur  
(participation FAFCEA 200 €)
- Salarié 112 €  
(participation CONSTRUCTYS 160 €)
- Salarié autre 272 €  
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

\* conditions de financement des formations page 14

# CONDITIONS DE FINANCEMENT DES FORMATIONS

Les stages effectués par le Chef d'Entreprise, son conjoint ou les salariés, peuvent solliciter une participation financière des Fonds d'Assurance Formation (FAFCEA) ou des OPCO (CONSTRUCTYS).

## Chef d'entreprise et conjoint collaborateur du bâtiment



Si vous dépendez du Fonds d'Assurance Formation des chefs d'entreprise Artisanale (FAFCEA), vous réglez uniquement les sommes à la charge de votre entreprise et nous assurons le suivi de votre prise en charge sous réserve des critères de prise en charge suivants.

- **Pour l'année 2022, les conditions de financement applicables en 2021 sont reconduites en l'état en 2022.**
- **Présentation lors de l'inscription de l'attestation de versement de la contribution formation professionnelle datant de moins d'un an.**

Ces réserves ne s'appliquent pas aux dispositifs FEEBAT RENOVE, QUALIPAC, QUALIBOIS modules air et eau, QUALISOL et QUALICETI.

## Salariés du bâtiment (CONSTRUCTYS)



L'OPCO de la Construction CONSTRUCTYS pour les entreprises - de 50 salariés participe financièrement aux formations à hauteur de **20 € de l'heure** par stagiaire et dans la limite des fonds disponibles octroyés par Constructys.

A la demande de la CAPEB, Constructys a supprimé les plafonds pour les moins de 50 salariés, et c'est une grande avancée pour nos entreprises.

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, Constructys peut également prendre en charge une partie du salaire de vos salariés en formation (montant maximum 12€/heure/stagiaire pour les entreprises - de 11 salariés).

Vous réglez uniquement le montant restant à la charge de votre entreprise. Les coûts pédagogiques pris en charge par Constructys sont directement réglés à l'organisme de formation

Ces réserves ne s'appliquent pas aux dispositifs FEEBAT RENOVE, QUALIPAC, QUALIBOIS modules air et eau, QUALISOL et QUALICETI.

## Entreprises ne relevant ni du FAFCEA, ni de CONSTRUCTYS

Vous réglez le montant total de la formation et nous vous fournissons les documents à transmettre à votre OPCO afin de constituer un dossier de demande de financement.



## - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES -

### 1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par le CTFPA dans le cadre de la formation professionnelle continue ainsi que les prestations techniques.

Le fait que le CTFPA ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

Toute prestation accomplie par le CTFPA implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

### 2. Prestations

Les prestations de services concernées par ces conditions générales de vente sont les suivantes :

Formation inter-entreprises : formation sur catalogue et formation sur le site Internet.

Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client.

Conseil, suivi et accompagnement formation

### 3. Inscription, Devis

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception par le CTFPA, de la convention de prestation de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le cachet commercial du client accompagnée du chèque de participation.

Toute commande spécifique de formation sur mesure fera l'objet d'une confirmation écrite en retournant le devis du CTFPA dûment revêtu du cachet commercial du client, signé et accompagné de la mention manuscrite « bon pour accord ».

Une lettre de convocation et ou un mail indiquant le lieu exact et les horaires de la formation seront adressés au participant.

Le CTFPA ne peut être tenu responsable de la non-réception de ceux-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'emargement seront adressées au client après chaque formation.

### 4. Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux du CTFPA et ses annexes implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des stagiaires.

### 5. Prix

Prestations de formation : Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Ils sont nets de taxe, le CTFPA n'étant pas assujéti à la TVA.

### 6. Paiement

Le règlement du prix des formations ou des prestations techniques est effectué par :  
chèque libellé à l'ordre du CTFPA.  
virement en précisant le nom de l'entreprise et l'intitulé du stage ou de la prestation technique.  
Espèces.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### 7. Règlement par un organisme tiers

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client :  
de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.

d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas au CTFPA avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

### 8. Délais de paiement

Tout paiement de formation s'effectue avant l'entrée en stage du client.

### 9. Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Auquel s'ajoute l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, le CTFPA se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

### 10. Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande au CTFPA sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), le CTFPA pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### 11. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation dans un délai de 5 jours ouvrés ou non présentation du stagiaire à la date du début de la formation entraînera la facturation du coût du reste à charge (déduction faite de la prise en charge OPCO, Fonds d'Assurance Formation, ...) de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

Le CTFPA se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail ou par téléphone, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait du CTFPA. En cas d'annulation définitive de la formation par le CTFPA, il est procédé à la restitution des règlements perçus. En cas de réalisation partielle par le CTFPA, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

### 12. Supports de formation

Les stagiaires et clients des formations dispensées par le CTFPA ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...).

Les supports de formation restent la propriété exclusive du CTFPA et/ou du formateur.

### 13. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### 14. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :  
des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du CTFPA.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : CTFPA, 11 rue Jean Monnet - BP6 - 31240 SAINT JEAN ou par mail à : [communication@ctfpa.fr](mailto:communication@ctfpa.fr).

En particulier, le CTFPA conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée légale. Enfin, le CTFPA s'engage à ne pas diffuser, sans accord du stagiaire, à l'issue des formations toute image qui aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de mises en situation.

### 15. Tribunal compétent

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

Ainsi et en application du décret N° 2015-282 du 11 mars 2015, en cas de litige survenant entre le Client et le CTFPA à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable tout recours judiciaire.

Si aucune solution ne peut être trouvée au différend contractuel, le litige sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents.



*Chefs d'entreprise, Conjointes Collaboratrices & Salariés*

Renseignements : service formation au 05 34 09 81 82 ou [formation@u2p09.fr](mailto:formation@u2p09.fr)

Raison sociale : .....  
Effectif salariés (hors apprentis):.....  
Nom- Prénom du chef d'entreprise:.....  
Adresse:.....  
.....  
N° tel.:.....  
Mail:.....  
Activité : .....  
N° SIRET : \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . 000\_\_ Code NAF: \_\_\_\_

Signature / Cachet

### A retourner dès réception

Par mail : [formation@u2p09.fr](mailto:formation@u2p09.fr) Ou courrier: CAPEB CNATP 09 BP 10133 - 09003 Foix Cedex

**Merci de joindre UN chèque PAR STAGE à l'ordre du CTFPA  
une convocation vous sera adressée environ une semaine avant le début de la formation  
Indiquez ci-dessous les formations intéressant votre entreprise en complétant le tableau**

Intitulé de la formation	Nom- Prénom stagiaire	Date de naissance	Statut
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié

### FINANCEMENT DES FORMATIONS

**CHEF(FE)S D'ENTREPRISE, CONJOINT(E)S COLLABORATEUR OU CONJOINT(E)S ASSOCIÉ(E)S**  
Le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA),  
avance les montants de vos formations techniques.

**Grâce à la subrogation, vous réglez uniquement la différence restant à votre charge.**  
Nous assurons le gestion et le suivi de votre demande de prise en charge.



**SALARIÉ(E)S DU BTP,**

Constructyvs participe financièrement aux coûts de formation et aux salaires selon des plafonds de prise en charge.  
**Grâce à la subrogation, vous réglez uniquement la différence restant à votre charge.**  
Nous effectuons et assurons le suivi de votre demande de participation financière.

**Profitez des financements pour vous former et former vos salariés !  
Simplifiez-vous la gestion des dossiers avec notre service de proximité  
« BACK OFFICE FORMATION »**

Pour tout renseignement :

**Katia CATTANEO**  
Assistante de Direction  
Chargée des formations et des qualifications  
05.34.09.81.82  
[formation@u2p09.fr](mailto:formation@u2p09.fr)



**Monique MACIEL**  
Chargée des relations avec les Entreprises  
06.80.04.08.78  
[formation@u2p09.fr](mailto:formation@u2p09.fr)